



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Eure

Commune : Fatouville-Grestain

Autres communes :

R500

Appellation : Phare de Fatouville

Monument(s)

Appellation : Phare de Fatouville

Protection : classement

Arrêté : classement le 13/09/2011

Étendue de la protection : Phare en totalité, avec tous les terrains et constructions en dépendant, à savoir toutes les parties bâties et non bâties, y compris les fossés et murs de clôture situés sur les parcelles AE 24, 25 et 26

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.